

COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant autorisation de mise en place d'une benne sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande en date du 08 janvier 2026 la société PAPREC RECYCLAGE sollicite l'autorisation de poser une benne sur le domaine public au niveau du parking de la salle des fêtes.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

A R R E T E

Article 1 la société est autorisée à installer une benne à compter du 16 janvier 2026 au 19 janvier 2026 au niveau du parking salle des fêtes.

Article 2 : Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 08 janvier 2026
Publié,
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

Acte certifié exécutoire,
Notifié à l'intéressé,
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

